|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/EXP/IPTK/GE/18/1 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 14 novembre 2018 | | |

**Groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles**

**Genève, 9 décembre 2018**

NOTE D’INFORMATION SUR LA MÉTHODOLOGIE ET LE PROGRAMME

*établi par le Bureau international de l’OMPI*

1. Conformément au mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (“IGC”) et aux décisions de la trente-septième session de l’IGC qui s’est tenue du 27 au 31 août 2018, l’objectif général du Groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles est de traiter des questions précises d’ordre juridique, politique ou technique. Les résultats de ces travaux feront l’objet d’un rapport et seront examinés par l’IGC.
2. La présente note d’information expose la méthodologie et le programme du groupe spécial d’experts, conformément aux décisions prises à la trente-septième session de l’IGC.
3. Une note d’information distincte sur les questions de fond (document WIPO/EXP/IPTK/GE/18/2) mentionnera des questions plus précises et contiendra des informations générales sur la liste des questions à traiter, à savoir :
4. Objets

* Savoirs traditionnels
* Expressions culturelles traditionnelles

1. Questions intersectorielles liées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

* Lien entre objet de la protection, critères de la protection et étendue de la protection
* Étendue de la protection (y compris une éventuelle “approche progressive” ou “protection différenciée”)

1. D’une manière générale, ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente-septième session de l’IGC, le groupe spécial d’experts agira de manière transparente et sans exclusive.

# Mandat

1. Ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente-septième session de l’IGC, la session plénière de l’IGC est l’organe de négociation et de décision. Le groupe spécial d’experts est chargé d’appuyer et de faciliter les négociations dans le cadre de l’IGC en fournissant des conseils et des analyses sur les questions à traiter.

# Experts

1. Tous les experts participeront à titre personnel. Conformément aux décisions prises à la trente-septième session de l’IGC, les experts invités à participer à la réunion figurent sur la liste des participants de la réunion (document WIPO/EXP/IPTK/GE/18/INF/1).
2. Il est proposé d’appliquer pour la réunion la règle de Chatham House, selon laquelle “les participants sont libres d’utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l’identité, ni l’affiliation des personnes à l’origine de ces informations, de même qu’ils ne doivent pas révéler l’identité des autres participants”.
3. Tous les participants sont priés de respecter le caractère officieux des travaux du groupe et de s’abstenir de divulguer au public, que ce soit “en direct” ou à tout moment ultérieur, le contenu ou la nature des débats qui ont lieu durant les travaux du groupe, ni en termes généraux ni en citant les propos d’un expert en particulier.
4. Conformément aux décisions prises à la trente-septième session de l’IGC, le Secrétariat de l’OMPI a invité trois experts à participer, à titre personnel, à la réunion :

* Mme Marisella Ouma, consultante en droit de la propriété intellectuelle, Kenya;
* M. Pierre El Khoury, professeur de droit à la Faculté de droit La Sagesse, Liban; et
* M. Bertrand Moullier, conseiller principal pour les affaires internationales à la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF).

# Coprésidents

1. Conformément aux décisions prises à la trente-septième session de l’IGC, M. Ian Goss (Australie), président de l’IGC, a nommé coprésidents du groupe spécial d’experts Mme Marisella Ouma et M. Michael Shapiro (conseiller principal au bureau des politiques et des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique). Mme Ouma fait partie des experts désignés par le Secrétariat de l’OMPI et M. Shapiro des experts désignés par le groupe B.
2. Mme Ouma et M. Shapiro coprésideront le groupe spécial d’experts, présenteront les questions et animeront les débats.

# Compte rendu à l’IGC

1. À la trente-huitième session de l’IGC, Mme Ouma et M. Shapiro, en leur qualité de coprésidents du groupe spécial d’experts, ou les représentants qu’ils auront désignés, présenteront à la session plénière du lundi 10 décembre un compte rendu des résultats des travaux du groupe spécial d’experts qui figurera dans le rapport de la trente-huitième session de l’IGC. Le compte rendu des coprésidents sera établi et présenté sous leur autorité et responsabilité propres.

# Documents

1. Le groupe spécial d’experts peut s’appuyer sur tous les documents de travail de l’OMPI, y compris les documents WIPO/GRTKF/IC/38/4 et WIPO/GRTKF/IC/38/5, ainsi que sur toute autre contribution des États membres et tout document produit par le Secrétariat de l’OMPI.

# Programme

1. Le tableau ci-après contient le programme proposé pour le groupe spécial d’experts, étant entendu qu’il y aura une certaine souplesse. Les coprésidents modifieront le programme comme ils le jugeront approprié.

| **Heure** | **Activité** |
| --- | --- |
| 9 h 00 – 12 h 00 | * Ouverture de la réunion par les coprésidents * Déclarations liminaires * Objets * Questions intersectorielles liées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles |
| 12 h 00 – 13 h 30 | Pause déjeuner |
| 13 h 30 – 16 h 30 | * Questions intersectorielles liées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (suite) * Conclusion par les coprésidents |

[Fin du document]